



LE MOT DU MAIRE

À l'approche des vacances, toute l'équipe municipale vous souhaite un excellent été, en famille, à la plage ou à la montagne...

Cet été s'annonce chaud et nous avons déjà connus plusieurs alertes canicule. C'est l'occasion de rappeler que les vacances d'été sont une période propice pour prendre soin de soi et de ses proches, mais également pour partager des moments avec la famille, les amis ou les voisins. En somme, du bonheur à partager, toujours dans le respect de chacun !

Pour parler de Roujan, les grands travaux d'aménagement de l'Espace Jean Raynal touchent à leur fin. Reste à ce jour l'aménagement du carrefour de la D30 avec l'avenue de Caux et de l'entrée au bâtiment des services techniques. Ceci engendrera une coupure totale de la voirie, probablement lors de la période du 20/07 au 30/07 pour la réalisation du nouveau plateau avec un plan de circulation modifié. Nous vous tiendrons bien évidemment informés !

La municipalité a par ailleurs initié la création du nouvel Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) à l'école Lucie Aubrac : cette très belle réalisation, qui comprend un nouveau restaurant scolaire, a pleinement satisfait les personnels et les élèves. Cela permet d'éviter les déplacements d'enfants entre les deux écoles. Tout le secteur est entièrement piétonnier, un gage de sécurité pour tous les enfants ainsi que leurs parents ou accompagnateurs.

Nous avons malheureusement dû constater des utilisations inappropriées de ce nouvel espace, en particulier en ce qui concerne l'aire de jeux. Nous rappelons qu'elle est réservée uniquement aux jeunes enfants !

Nous allons prochainement demander à la préfecture l'autorisation de mettre en place la vidéo-verbalisation dans cette zone.

Dès le 14 juillet, nous pourrons profiter de cette nouvelle place pour célébrer la fête nationale, danser, nous restaurer et admirer le feu d'artifice. Auparavant les enfants auront déambulé dans les rues du village à l'occasion de la traditionnelle retraite aux flambeaux, accompagnés des Minettes, de la peña et peut-être bien du Hérisson !

Nous souhaitons à nouveau un très bel été à toutes et à tous !

VISITE SÉNATEUR

Le 22 mai le maire et son conseil municipal ont reçu M. le sénateur Christian Bilhac, pour sa tournée de rencontre avec le territoire. Après avoir annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat, M. Bilhac a échangé avec les élus avant de faire un tour de la ville et notamment de l'espace Jean Raynal. En tant que membre de la commission des finances du Sénat, il a tenu à féliciter la municipalité pour le sérieux dont elle a fait preuve concernant l'utilisation de l'argent public.

HORAIRES MAIRIE

À compter du lundi 29 juin 2026, les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie évoluent :

- Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00



FÊTE CHAMPÊTRE

Le dimanche 14 juin le Foyer Rural a organisé la 2^e édition de sa fête champêtre, en partenariat avec les associations Dragons of the South Lotus (jeux de société) et Randoris Club (judo).

Le principe est simple : chacun amène son pique-nique et profite de ce moment convivial pour faire connaissance autour des activités proposées par les différentes associations !



MARCHÉ

Le marché de Roujan se tient tous les jeudis de l'année de 8 h à 13 h sur la place de la mairie.

CHASSE AU TRÉSOR



Le samedi 30 mai, plus de 175 « enquêteurs » ont répondu à l'appel de l'association roujanaise DSL (Dragons of the South Lotus) pour retrouver les bijoux de l'actrice principale du film « Silence, on tourne ! ».



Cet événement a amené les participants à parcourir les rues du village et à se mesurer à divers défis et énigmes. Tous ont salué la qualité de l'organisation et des costumes !



FERMETURE BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale (située au rez-de-chaussée de la mairie) sera fermée du 1^{er} août au 2 septembre.



CCAS PLURICOMUNAL

Une braderie réussie pour le CCAS

Malgré un vent soutenu tout au long de la journée, les visiteurs sont venus nombreux le mercredi 10 juin au parc Bastard Senaux pour chiner et faire de bonnes affaires dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Grâce à la mobilisation de tous, cette manifestation a permis de récolter la somme de 1 052 €, qui contribuera au financement des actions menées par le CCAS au bénéfice des habitants.

Le CCAS adresse ses plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour préparer et assurer le bon déroulement de cette manifestation, ainsi qu'à tous les visiteurs.



Pause estivale

Après une saison riche en activités, les ateliers du CCAS font une pause pour l'été et reprendront à partir de la rentrée.

Les bureaux du CCAS, quant à eux, restent ouverts tout au long de la période estivale afin de continuer à accueillir, informer et accompagner les habitants qui en auraient besoin.

Le CCAS vous souhaite un bel été !

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette année la musique aura été fêtée doublement à Roujan !

Le samedi 20 juin au soir grâce au Comité des Festivités Roujanaises, avec un moment décontracté autour d'un karaoké et d'animations pour les plus jeunes.



Et le dimanche 21 juin avec l'organisation par l'association Roujan Cœur de Village d'un repas et concert au Jeu de Ballon. Après l'ouverture apéritive par la chorale des Choupissons, le groupe Floyd Odyssée, dont un des membres est roujanais, a enchanté les spectateurs avec des reprises de Pink Floyd.

COMMUNICATION

La mairie a créé sa page Facebook officielle, que vous pourrez consulter ici :

www.facebook.com/mairie.roujan

Vous y retrouverez toute l'actualité de la commune et de ses associations !

facebook

FÊTE DES ÉCOLES INAUGURATION DE LA FRESQUE

Le 15 juin le maire a inauguré la fresque à l'école Jules Ferry. Elle a été réalisée par les enfants à l'initiative des enseignantes et avec l'aide des ATSEM, en collaboration avec Mme Emilie Jonard de l'art thérapie à Pézenas.



La traditionnelle fête de fin d'année des écoles s'est tenue le 19 juin. Un public nombreux a pu assister au spectacle des enfants.



ALERTE CANICULE



Dans le contexte des épisodes répétés de forte chaleur, nous vous rappelons que le numéro vert national est actif depuis le 18 juin. Le **0 800 06 66 66** est accessible tous les jours de 9 h à 19 h (appel gratuit).

Il est important de faire attention aux personnes à risque et de respecter les préconisations usuelles :

- Boire régulièrement
- Rester au frais autant que possible
- Eviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de votre entourage

En cas de nécessité ou de demande d'assistance, veuillez contacter le CCAS pluricommunal au 04.67.25.01.45.

INCIVILITÉS

Encore une image qui nous rappelle les incivilités de certaines personnes irresponsables et qui n'assument pas leur rôle de citoyen. Ces actes sont malheureusement récurrents mais nous atteignons ici des sommets puisque la photo a été prise à l'entrée du cimetière...



NOS AMIS LES ANIMAUX

Nous vous rappelons que conformément à l'arrêté municipal V2007-10, les chiens doivent être tenus en laisse dans le village. Les propriétaires sont par ailleurs tenus de ramasser les déjections de leurs animaux.



Les chiens sont interdits (même tenus en laisse) dans les aires de jeux du parc Bastard Senaux et de l'espace Jean Raynal (en face de l'ALP Lucie Aubrac).

Le non-respect de cet arrêté sera puni d'une amende d'un montant de 135 €.

BRUITS DE VOISINAGE

Pour éviter certains conflits de voisinage concernant les nuisances sonores en journée, un rappel des horaires pendant lesquels peuvent avoir lieu les travaux de bricolage ou de jardinage dont l'intensité sonore peut causer une gêne :

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi ;
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi ;
- de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

Par ailleurs les nuisances sonores de 22 h à 7 h s'apparentent à du tapage nocturne et sont passibles d'une amende de 135 à 450 €.

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

À partir de 10 h, **jeux pour les enfants** au Parc Bastard Senaux, suivi d'un verre de l'amitié.

En soirée, **repas et bal** à l'espace Jean Raynal, organisés par le Comité des Festivités Roujanaises.



Rendez-vous à 22 h place de la mairie pour la **retraite aux flambeaux** et la déambulation dans les rues du village en compagnie des Minettes Roujanaises et de la peña.

Feux d'artifice tirés du stade aux alentours de 23 h.

URBANISME

Avec les fortes chaleurs, nous observons de nombreuses installations de climatiseurs dans notre village. Nous voulons vous rappeler que le Code de l'urbanisme (article R. 421-17) impose une déclaration préalable de travaux (DP) à la mairie pour la pose d'un climatiseur sur une façade, un balcon ou un toit visible de la rue. Installer une climatisation sans autorisation de la mairie vous expose à des risques administratifs et économiques.

Cette DP est également exigée pour tous les travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire : pose de panneaux photovoltaïques ou d'ombrières, extension, mur de clôture, piscine, abri de jardin, pergola, rénovation de façades...

OPÉRATION FAÇADES



Vous avez un projet de ravalement de façade ?

En complément de la politique de l'Habitat le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans une opération façade depuis 2008. La communauté de communes Les

Avant-Monts participe au financement des travaux ainsi que le conseil départemental de l'Hérault et la région Occitanie. Le périmètre d'intervention est consultable en Mairie ou auprès du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour être éligibles les immeubles doivent :

- Être dans le périmètre défini par rapport au centre ancien,
- Avoir une ou des façades visibles de l'espace public
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et respecter le cahier des charges de l'opération.

Cette subvention est cumulable avec les subventions Anah, et Fondation du Patrimoine. Les propriétaires éligibles aux aides Anah peuvent bénéficier d'une majoration de subvention.

Contact PHLV : 04 67 38 11 10

Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir l'accord de subvention.

DÉMARCHES EN LIGNE

Pensez à vous connecter régulièrement sur le site de la commune : roujan.fr

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles, contacter par mail les élus ou le secrétariat.

Vous pouvez aussi réaliser vos démarches sur service-public.fr :

- Recensement obligatoire dès l'âge de 16 ans, pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Si le jeune ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)

- Inscription sur les listes électorales
- Changement d'adresse
- Demande d'acte d'état civil
- Dépôt d'un dossier PACS
- Demande préalable de travaux
- Déclaration d'ouverture de chantier dans le cadre d'un permis de construire.

AGENDA ÉTÉ 2026

7 juillet : Le ciné-club de la Communauté de Communes Les Avant-Monts organise un apéro musical au château de Cassan à partir de 19 h 30 suivi de la projection du film « Monsieur Aznavour ». Entrée libre et gratuite.

14 juillet : voir ci-dessus

Du 31 juillet au 2 août : Fête locale organisée par le Comité des Festivités Roujanaises.

28 août : Commémoration de la libération des 4 communes (Caux, Fontès, Neffiès et Roujan). Rendez-vous à la stèle Henri Mas à 17 h.

Du 1^{er} au 4 septembre : inscriptions aux activités du Foyer Rural.

6 septembre : Venez rencontrer les associations roujanaises lors de la Matinée des associations suivie de l'accueil des nouveaux Roujanais dans le parc Bastard Senaux. Le verre de l'amitié clôturera la matinée.

Nous remercions les Roujanais récemment installés de s'inscrire en mairie.

ESPACE D'EXPRESSION ÉLUS DE L'OPPOSITION

Chers roujanais, chères roujanaises,

La période que nous vivons voit une accélération de la problématique de l'insécurité dans nos villages. La priorité du groupe d'opposition que je mène sera d'être vigilant sur ces questions, qui parfois minent le quotidien des habitants de notre commune.

Roujan a besoin de plus de professionnels de la sécurité, comme s'y était engagé notre maire lors de la campagne électorale. Même les plus petites incivilités, telles que celles liées au bruit de nombreux deux-roues ou encore l'insécurité routière avenue de Pézenas, méritent que vos élus soient

attentifs et anticipent, au mieux, ces questions pour le bien-être et le bien-vivre de tous.

Bernard Mula.

ÉTAT CIVIL

M. le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de faire part de la naissance de :

COSTES Maé, né le 24 avril 2026 à Montpellier

SEGON COLIN Axel, né le 9 mai 2026 à Béziers

De l'union de :

BOURGUIGNON Julien et TOMASSON Stéphanie, célébrée le 25 mai 2026

REVEL Cyril et VEAUVY Céline, célébrée le 27 juin 2026

NOGIER Gil et AZEMAT Martine, célébrée le 27 juin 2026

Et le regret de faire part du décès de :

PERRIN Chantal épouse BENAVENT, décédée le 16 avril 2026 à Béziers

PRIO Henri, décédé le 28 avril 2026 à Saint-Jean-de-Luz

GRANIER Suzy épouse DOMPS, décédée le 28 mai 2026 à Castelnau-le-Lez

LACUBE Andrée épouse AUDRIN, décédée le 19 juin 2026 à Roujan

